

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 novembre 2015

5^{ème} **Commission**
N° CP-2015-10-5-2

Service instructeur
DIRECTION A L'ACTION TERRITORIALISEE

Service consulté

**CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE 2014-2019
SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS
TROISIEME PROGRAMMATION 2015**

Résumé : Il est proposé d'approuver la troisième programmation pour l'année 2015 des aides à attribuer aux projets structurants inscrits dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) 2014-2019.

16 projets sont concernés pour un montant total d'aides départementales de 2 240 283 € répartis de la façon suivante :

- CTV Piémont – Val d'Argent – Pays Welche : 26 174 € pour 1 projet ;
- CTV Thur – Doller : 680 804 € pour 7 projets ;
- CTV de la Région Mulhousienne : 1 099 735 € pour 4 projets ;
- CTV des Trois Pays : 311 400 € pour 1 projet ;
- CTV du Sundgau : 122 170 € pour 3 projets.

□

Par ailleurs, dans le cadre de ces aides, il vous est proposé d'approuver et d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer :

- la convention de partenariat entre les co-financeurs pour la mise en œuvre de la 3ème tranche de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCM) du Sundgau, dont le projet est annexé au présent rapport. Dans ce cadre, deux aides départementales de 50 000 € et de 9 450 € sont programmées dans la liste des projets structurants du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau.

- la convention de partenariat entre les co-financeurs pour la mise en œuvre de la 2ème tranche de l'Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat, du Commerce et des Services (OCM) de la Communauté de communes de THANN-CERNAY, dont le projet est annexé au présent rapport. L'aide départementale de 9 750 € est programmée dans la liste des projets structurants du Contrat de Territoire de Vie Thur-Doller.

- la convention portant sur le fonctionnement de la médiathèque de bassin de vie de CERNAY, dont le projet est annexé au présent rapport. L'aide départementale de 40 695 € est programmée dans la liste des projets structurants du Contrat de Territoire de Vie Thur-Doller.

□

2 projets de développement local 2015 (CTV Thur-Doller) sont concernés pour un montant total d'aides départementales de 18 138 €.

□

Enfin, compte tenu de la situation particulière de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun qui va être dissoute à compter du 1er janvier 2016, il vous est proposé d'attribuer de manière anticipée une subvention pour le poste d'agent de développement pour l'année 2015 à hauteur de 18 984 €.

1. Projets structurants

La révision des Contrats de Territoire de Vie de deuxième génération (2014-2019) a été adoptée par délibération de l'Assemblée départementale du 23 janvier 2015. Les Contrats ont été signés avec les différents partenaires concernés. Ces Contrats prévoient une participation départementale totale de 66 744 341 € afin de soutenir les projets structurants retenus dans les différents territoires.

Les Autorisations de Programmes et les Autorisations d'Engagement qui découlent de ces Contrats ont fait l'objet d'une validation globale par l'Assemblée Départementale lors de sa séance du 18 octobre 2013 (rapport n° CG-2013-4-1-1) et du 19 février 2015 (rapport n°CG-2015-2-5-1).

Lors de cette dernière séance budgétaire, l'Assemblée a donné délégation à la Commission Permanente pour programmer les projets retenus dans les contrats et justifiant d'un démarrage (travaux ou études).

Les projets qui vous sont soumis ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires chargée de vérifier la conformité des dossiers présentés.

Le montant des aides à allouer pour cette troisième programmation de 16 projets structurants au titre de l'exercice 2015 s'élève ainsi à 2 240 283 € en autorisation de programmes, répartis comme suit par Territoire de Vie et par projet :

Contrat de Territoire de Vie Piémont – Val d'Argent – Pays Welche

Un projet présenté pour un montant d'aide départementale estimé à : 26 174 € :

Projet :	41-3 Réfection du sol de la grande salle du Gymnase Pierre de Coubertin
Maître d'ouvrage :	Ribeauvillé
Localisation :	Ribeauvillé
Numéro d'opération :	CTV01882
Montant du projet :	130 869 € HT
Montant subventionnable :	130 869 € HT
Taux :	20%
Subvention :	26 174 €
Imputation budgétaire :	Programme K211, imputation 0-204-32-204142-35321-006
Remarque :	La participation initiale du Département inscrite dans le CTV est de 26 502 €, soit 20 % d'une dépense subventionnable de 132 510 € HT. Or, après analyse des pièces transmises par la Commune, le coût total du projet a été ramené à 130 869 € HT. La participation départementale a donc été proratisée en conséquence, soit 26 174 € au lieu de 26 502 €.

Contrat de Territoire de Vie Thur Doller :

Sept projets présentés pour un montant d'aides départementales estimé à : 680 804 € :

Projet :	11-6 Réhabilitation du site de la Kleinau (Hôtel d'entreprises)
Maître d'ouvrage :	Communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN
Localisation :	Malmerspach
Numéro d'opération :	CTV02149
Montant du projet :	2 000 000 € HT
Montant subventionnable :	2 000 000 € HT
Taux :	12 % arrondi
Subvention :	244 690 € (versée en acomptes annuels)
Imputation budgétaire :	Programme K214, imputation 0-204-93-204142-35621-006
Cofinancement :	Europe (FERDER) : 400 000 € Etat : 350 000 € Région Alsace : 294 690 €
Remarque :	Versement en acomptes annuels

Projet :	11-7 Deuxième phase de réhabilitation du site FIBERTECHS - Zone de la Kleinau
Maître d'ouvrage :	Communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN
Localisation :	Malmerspach
Numéro d'opération :	CTV02150
Montant du projet :	361 100 € HT
Montant subventionnable :	361 100 € HT
Taux :	18 % arrondi
Subvention :	64 999 €
Imputation budgétaire :	Programme K214, imputation 0-204-93-204142-35621-006
Cofinancement :	Etat : 100 000 € Conseil Régional d'Alsace : 98 250 €
Remarque :	La réhabilitation du site se réalise en 2 phases. Le versement de la subvention pour les dossiers 11-1 et 11-7 inscrits au CTV sera opéré au terme de l'opération de réhabilitation.

Projet :	13-1 Opération Collective de Modernisation de l'Artisanat et du Commerce
Maître d'ouvrage :	Communauté de communes de THANN-CERNAY
Localisation :	Pays de Thann
Numéro d'opération :	CTV00767
Montant du projet :	195 000 € HT
Montant subventionnable :	195 000 € HT
Taux :	5 %
Subvention :	9 750 €
Imputation budgétaire :	Programme K214, imputation 0-204-93-204142-35621-006
Cofinancement :	Etat : 19 500 € Conseil Régional d'Alsace : 19 500 €
Remarque :	Le projet de convention de partenariat entre les co-financeurs pour la mise en œuvre de la 2 ^{ème} tranche de l'OCM de la Communauté de communes de THANN-CERNAY est annexé au présent rapport pour approbation et autorisation de signature par le Président du Conseil départemental.

Projet :	22-1 Réaménagement du multiaccueil « Les Marmousets »
Maître d'ouvrage :	Communauté de communes de THANN-CERNAY
Localisation :	Thann
Numéro d'opération :	CTV00739

Montant du projet :	978 000 € HT
Montant subventionnable :	978 000 € HT
Taux :	19 %
Subvention :	185 820 €
Imputation budgétaire :	Programme K214, imputation 0-204-33-204142-35621-006
Cofinancement :	CAF : 264 000 €

Projet :	22-2 Réaménagement du multiaccueil « La Farandole »
Maître d'ouvrage :	Communauté de communes de THANN-CERNAY
Localisation :	Cernay
Numéro d'opération :	CTV00735
Montant du projet :	615 000 € HT
Montant subventionnable :	615 000 € HT
Taux :	19 %
Subvention :	116 850 €
Imputation budgétaire :	Programme K214, imputation 0-204-33-204142-35621-006
Cofinancement :	CAF : 250 200 € DETR : 123 000 €

Projet :	31-1 Aide au fonctionnement de la médiathèque de bassin de vie de Cernay
Maître d'ouvrage :	Communauté de communes de THANN-CERNAY
Localisation :	Cernay
Numéro d'opération :	CTV02160
Montant du projet :	318 306 € TTC
Montant subventionnable :	271 299 € TTC
Taux :	15 %
Subvention :	40 695 €
Imputation budgétaire :	Programme K814, imputation 0-65-313-65734-35681-006
Remarque :	Convention en annexe

Projet :	42-11 - Elaboration d'une nouvelle charte de développement
Maître d'ouvrage :	Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach
Localisation :	Vallée de la Doller et du Soultzbach
Numéro d'opération :	CTV00592
Montant du projet :	55 000 € TTC
Montant subventionnable :	45 000 € TTC
Taux :	40 %
Subvention :	18 000 €
Imputation budgétaire :	Programme K814, imputation 0-65-71-65734-35681-006

Quatre projets présentés pour un montant d'aides départementales estimé à :
1 099 735 € :

Projet :	12-16 Rénovation du complexe Coubertin (2eme phase)
Maître d'ouvrage :	WITTENHEIM
Localisation :	WITTENHEIM
Numéro d'opération :	CTV00613
Montant du projet :	1 000 000 € HT
Montant subventionnable :	1 000 000 € HT
Taux :	40 %
Subvention :	400 000 € (versée en acomptes annuels)
Imputation budgétaire :	Programme K215, imputation 0-204-32-204142-35721-006
Remarque :	Versement en acomptes annuels.

Projet :	12-38 Rénovation de l'ancienne école de musique et installation de locaux associatifs
Maître d'ouvrage :	RIEDISHEIM
Localisation :	RIEDISHEIM
Numéro d'opération :	CTV01359
Montant du projet :	694 890 € HT
Montant subventionnable :	682 490 € HT
Taux :	30 %
Subvention :	204 747 € (versée en acomptes annuels)
Imputation budgétaire :	Programme K215, imputation 0-204-33-204142-35721-006
Cofinancement :	Conseil Régional : 40 000 €
Remarque :	Versement en acomptes annuels.

Projet :	21-3 Temple St Etienne - Restauration des vitraux et façade (2ème phase)
Maître d'ouvrage :	MULHOUSE
Localisation :	MULHOUSE
Numéro d'opération :	CTV00607
Montant du projet :	1 702 547 € HT
Montant subventionnable :	1 702 547 € HT
Taux :	16,66 %
Subvention :	283 644 € (versée en acomptes annuels)
Imputation budgétaire :	Programme K215, imputation 0-204-312-204142-35721-006
Cofinancement :	DRAC : 720 290 €
Remarque :	La participation initiale du Département inscrite dans le CTV est de 300 000 €, soit 16,66 % d'une dépense subventionnable de 1 800 725 € HT. Or, après analyse des pièces transmises par la Communauté de Communes, le coût total du projet a été ramené à 1 702 547 € HT. La participation départementale a donc été proratisée en conséquence, soit 283 644 € au lieu de 300 000 €. Versement en acomptes annuels.

Projet :	32-2 Edification d'un bâtiment pour la Maison des Natures et des Cultures
Maître d'ouvrage :	UNGERSHEIM
Localisation :	UNGERSHEIM
Numéro d'opération :	CTV00059
Montant du projet :	1 183 800 € HT
Montant subventionnable :	1 056 720 € HT
Taux :	20 %
Subvention :	211 344 € (versée en acomptes annuels)

Imputation budgétaire :	Programme K215, imputation 0-204-33-204142-35721-006
Cofinancement :	Etat : 100 000 € Conseil Régional d'Alsace : 98 250 €
Remarque :	Versement en acomptes annuels.

Contrat de Territoire de Vie des Trois Pays

Un projet présenté pour un montant d'aide départementale estimé à : 311 400 € :

Projet :	12-14 Implantation d'une nouvelle plaine sportive
Maître d'ouvrage :	BLOTZHEIM
Localisation :	BLOTZHEIM
Numéro d'opération :	CTV02032
Montant du projet :	5 052 508 € HT
Montant subventionnable :	2 076 000 € HT
Taux :	15%
Subvention :	311 400 € (versée en acomptes annuels)
Imputation budgétaire :	Programme K216, imputation 0-204-32-204142-35821-006
Cofinancement :	Syndicat intercommunal Blotzheim, Saint-Louis, Mulhouse : 2 800 000 €

Contrat de Territoire de Vie du Sundgau :

3 projets présentés pour un montant d'aides départementales estimé à 122 170 € :

Projet :	122-7 Extension et mises aux normes de la Maison du Temps Libre
Maître d'ouvrage :	LARGITZEN
Localisation :	LARGITZEN
Numéro d'opération :	CTV00772
Montant du projet :	250 880 € HT
Montant subventionnable :	250 880 € HT
Taux :	25 %
Subvention :	62 720 €
Imputation budgétaire :	Programme K217, imputation 0-204-32-204142-35921-006

Projet :	22-1-1 OCM du Sundgau - 3^{ème} tranche - Aide directe aux entreprises
Maître d'ouvrage :	PETR du Pays du Sundgau
Localisation :	Territoire de Vie du Sundgau
Numéro d'opération :	CTV00818
Montant du projet :	1 193 000 € HT
Montant subventionnable :	1 193 000 € HT
Taux :	4,2 % (arrondi)
Subvention :	50 000 €
Imputation budgétaire :	Programme K217, imputation 0-204-93-204152-35921-006
Cofinancement :	Etat : 91 834 € Conseil Régional d'Alsace : 91 834 €
Remarque :	Le projet de convention de partenariat entre les co-financeurs pour la mise en œuvre de la 3 ^{ème} tranche de l'OCM du Sundgau est annexé au présent rapport pour approbation et autorisation de signature par le Président du Conseil départemental.

Projet :	22-1-2 OCM du Sundgau - 3^{ème} tranche - Actions d'animation
----------	--

Maître d'ouvrage :	PETR du Pays du Sundgau
Localisation :	Territoire de Vie du Sundgau
Numéro d'opération :	CTV00777
Montant du projet :	75 500 € TTC
Montant subventionnable :	31 500 € TTC
Taux :	30 %
Subvention :	9 450 €
Imputation budgétaire :	Programme K817, imputation 0-65-93-65735-35981-006
Cofinancement :	Etat : 16 332 € Conseil Régional d'Alsace : 15 250 € Fédération des Commerçants et Artisans du Sundgau : 7 003 €
Remarque :	Le projet de convention de partenariat entre les co-financeurs pour la mise en œuvre de la 3 ^{ème} tranche de l'OCM du Sundgau est annexé au présent rapport pour approbation et autorisation de signature par le Président du Conseil départemental.

2. Développement local 2015

Par délibération du 4 octobre 2013, rapport n°CP-2013-9-5-9, la Commission Permanente a validé le dispositif de soutien au développement local qui est intégré, pour la période 2014-2016, dans la politique de contractualisation 2014-2019 des Territoires de Vie.

A travers cette politique de développement local, le Département du Haut-Rhin contribue au développement et à l'animation des territoires notamment par un soutien financier à la mise en œuvre d'actions d'intérêt communautaire et intercommunautaire dans le cadre d'un appel à projets annuel à l'échelle de chaque Territoire de Vie.

Les modalités de fonctionnement de l'appel à projets ont été définies dans le vademecum du développement local 2014-2019.

Des partenaires des Territoires de Vie ont justifié du démarrage de certaines opérations retenues dans le cadre de l'appel à projets 2015 par la production d'ordres de services, de factures ou de bons de commandes. Ces opérations ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires, réunie le 2 février 2015, qui est chargée d'examiner les projets présentés dans chaque Territoire de Vie.

Le montant des aides à programmer définitivement au titre de l'exercice 2015 de la politique de développement local s'élève ainsi à 18 138 €, répartis comme suit par Territoire de Vie et par projet :

Contrat de Territoire de Vie Thur-Doller :

Deux projets présentés pour un montant d'aides départementales estimé à 18 138 € :

Projet :	P15 – Valorisation touristique et mémorielle de la Zone du Tunnel d'URBES
Maître d'ouvrage :	Communauté de communes de la Vallée de SAINT-AMARIN
Localisation :	URBES
Numéro d'opération :	CTV01710
Montant du projet :	52 000 € HT
Montant subventionnable :	50 000 € HT
Taux :	35 %
Subvention :	17 500 €
Imputation budgétaire :	Programme K214, imputation 0-204-94-204142-35621-006

Cofinancement :	Région : 15 000 €
Projet :	P15 – Handi Doller
Maître d'ouvrage :	Créaliance
Localisation :	Vallée de la Doller et du Soultzbach
Numéro d'opération :	CTV02398
Montant du projet :	12 409 € TTC
Montant subventionnable :	1 595 € TTC
Taux :	40 %
Subvention :	638 €
Imputation budgétaire :	Programme K814, imputation 0-65-311-6574-35681-006
Cofinancement :	Caisse d'Allocations Familiales : 4 000 € Communauté de communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach : 2 522 € Mutualité sociale agricole : 1 100 € Participations des familles : 300 €

3. Poste d'agent de développement de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun pour l'année 2015 (Contrat de Territoire de Vie Colmar, Fecht et Ried)

Dans le cadre de la politique de développement local, le Département a contractualisé jusqu'en 2016 son soutien à l'ingénierie déployée par les Communautés de Communes en matière de développement local en accordant une subvention annuelle pour deux postes d'agent de développement à hauteur de :

- 40 % d'un coût éligible plafonné à 50 000 €, pour le 1^{er} poste d'agent ;
- 20 % d'un coût éligible plafonné à 32 000 €, pour le 2^{ème} poste d'agent.

Selon le vademecum de la politique de développement local du Département du Haut-Rhin 2014-2019, le versement de ces aides fait l'objet d'un versement unique sur présentation des pièces justificatives au début de l'année N+1 et sous condition de la remise d'un rapport d'activité annuel de chaque agent de développement. Ainsi, les postes des agents de développement pour l'année 2015 seront soumis début 2016 en Commission Thématique puis en Commission Permanente.

Cependant, compte tenu de la situation particulière de la Communauté de Communes du Pays du Ried Brun qui va être dissoute à compter du 1^{er} janvier 2016, il vous est proposé d'approuver d'ores et déjà, à titre dérogatoire, l'attribution d'une subvention pour le poste d'agent de développement, selon les caractéristiques ci-après :

Projet :	P15 – 1^{er} agent de développement (CASOTTI)
Maître d'ouvrage :	Communauté de Communes du Pays du Ried Brun
Localisation :	MUNTZENHEIM
Numéro d'opération :	CTV02388
Montant du projet :	47 461 € TTC
Montant subventionnable :	47 461 € TTC
Taux :	40 %
Subvention :	18 984 €
Imputation budgétaire :	Programme K812, imputation 0-65-74-65734-35481-006

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- ❖ d'approuver cette troisième programmation telle qu'exposée ci-dessus et d'attribuer les aides correspondantes,
- ❖ d'approuver et de m'autoriser à signer la convention de partenariat entre les cofinanceurs pour la mise en œuvre de la 3^{ème} tranche de l'OCM du Sundgau,
- ❖ d'approuver et de m'autoriser à signer la convention de partenariat entre les cofinanceurs pour la mise en œuvre de la 2^{ème} tranche de l'OCM de la Communauté de communes de THANN-CERNAY,
- ❖ d'approuver et de m'autoriser à signer la convention de partenariat portant sur le fonctionnement de la médiathèque de bassin de vie de CERNAY,
- ❖ d'approuver la programmation développement local telle qu'exposée ci-dessus et d'attribuer les aides correspondantes,
- ❖ d'approuver, à titre dérogatoire, l'attribution d'une subvention pour le poste d'agent de développement de la Communauté de communes du Pays du Ried Brun telle qu'exposée ci-dessus,
- ❖ d'autoriser le versement des subventions afférentes.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN